

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE MILLEIS BANQUE

Date de dernière mise à jour : 24/06/2025

EVOLUTIONS PRINCIPALES :

Dans un objectif de transparence, Milleis Banque a récemment fait évoluer sa Politique pour vous communiquer des informations plus précises sur :

- les différentes finalités pour lesquelles Milleis Banque traite vos données personnelles,
- les catégories de données personnelles traitées,
- Les conditions dans lesquelles vos données personnelles sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Espace économique européen,
- les durées de conservation appliquées à vos données personnelles.

1. Introduction

Milleis Banque, Société Anonyme dont le siège social est situé au 2, avenue Hoche 75008 PARIS (« **Milleis** » ou la « **Banque** »), fait de la protection de vos données personnelles et de votre vie privée sa priorité.

En tant que responsable de traitement, Milleis est responsable de la collecte et du traitement de vos données personnelles dans le cadre de ses activités.

Milleis s'assure que l'ensemble de ses traitements de données personnelles est mis en œuvre dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment le Règlement (UE) 2016/679 « **RGPD** » et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée « **informatique et libertés** ».

Milleis met à votre disposition sa politique de protection des données personnelles (la « **Politique** ») afin de vous fournir une information complète sur le traitement de vos données personnelles.

Cette Politique contient des informations générales sur la protection de vos données personnelles lorsque vous les confiez à Milleis. Elle peut être complétée par une clause spécifique au sein de votre contrat, si ce dernier implique des traitements de données personnelles particuliers.

2. A qui s'adresse cette Politique ?

Cette Politique s'adresse à vous si vous êtes :

- un client,
- un prospect,
- un membre de la famille d'un client,
- l'héritier, ayant-droit d'un client,
- le déclarant d'une succession,
- le donneur d'ordre ou le bénéficiaire d'une opération de paiement,
- le bénéficiaire effectif d'un client,
- le bénéficiaire effectif du bénéficiaire d'un contrat Milleis,
- le représentant légal d'un client,
- une personne intéressée par nos produits et services ayant fait une démarche afin que la Banque puisse prendre contact avec vous,
- un créancier,
- un bénéficiaire d'une opération de paiement.

3. Auprès de qui Milleis collecte vos données personnelles ?

Milleis collecte vos données personnelles de différentes manières et auprès de différentes sources. Vos données personnelles sont obtenues principalement auprès de vous (par exemple lorsque vous les renseignez sur des formulaires de souscription, lors d'appels téléphoniques ou d'échanges par email, lorsque vous effectuez des opérations sur vos contrats), mais elles peuvent aussi être obtenues via d'autres sources telles que :

- les distributeurs de nos produits et services,
- le souscripteur du contrat,
- nos prestataires de services et partenaires commerciaux,
- les applications logicielles mises à votre disposition, notamment via les cookies et autres traceurs déposés sur votre terminal (ordinateur, tablette ou téléphone mobile).
- les réseaux sociaux, notamment dans le cas où vous auriez eu des échanges avec Milleis sur ses pages ou publications,
- d'autres établissements de crédit, notamment pour l'exécution d'un paiement ou d'une mobilité bancaire),
- des agences de prévention de la fraude ou de référence de crédit,
- des courtiers spécialisés dans la communication de données exactes et pertinentes,
- les héritiers, ayants-droits ou bénéficiaires d'un contrat dans le cadre d'une succession,
- certaines professions réglementées (avocats, notaires, etc.) lorsque les circonstances l'imposent (par exemple en cas de succession, litige ou de contentieux),
- certaines autorités ou institutions comme par exemple, la Banque de France lors de la consultation de fichiers (notamment le Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers ou le Fichier Central des

Chèques), l'INSEE notamment lors de la consultation du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) dans le cadre de nos obligations en matière de comptes et coffres-forts inactifs, la Direction Générale des Finances Publiques pour la vérification de l'absence de multi détention de livret A, etc.

4. Quelles données personnelles sont collectées par Milleis ?

En fonction des relations qui vous lient à Milleis, Milleis est susceptible de collecter et traiter vos données personnelles relatives à :

- **vos identification** : nom(s), prénom(s), date, lieu et pays de naissance, nationalité, langue, signature, photo (par exemple lorsqu'elle est présente sur votre carte d'identité ou autre document officiel d'identification), images de vidéosurveillance lorsque vous vous rendez dans l'un des espaces patrimoniaux ou au siège de Milleis,
- **vos coordonnées** : numéro de téléphone, adresse email, adresse de résidence permanente ou fiscale, adresse de correspondance,
- **la souscription de vos contrats, leur gestion et leur exécution,**
- **vos situation économique, patrimoniale et financière** : coordonnées bancaires (IBAN/BIC), patrimoine mobilier et immobilier (ventilation et origine), patrimoine, profil d'investisseur déclaré, antécédents de crédit, incidents de paiement, ventilation des revenus, origine des fonds,
- **vos situation professionnelle** : niveau d'études, statut professionnel, domaine d'activité, profession, nom de l'employeur,
- **vos situation familiale** : état civil, nombre d'enfants à charge, régime matrimonial,
- **vos situation fiscale** : pays de résidence fiscale, informations relatives à la déclaration FATCA/CRS, numéro d'identification fiscale (NIF) français ou étranger,
- **vos produits détenus chez Milleis** : produits détenus et utilisés, numéro d'identification/de contact du client, numéro de contrat, la durée du contrat, les montants, les données relatives aux moyens de paiement ou relatives aux transactions telles que le numéro de transaction, le détail de l'opération relative au produit souscrit, les mouvements sur vos comptes bancaires,
- **nos échanges et communications avec vous** : courriers papier ou électronique, échanges dans la messagerie sécurisée, choix de la langue de communication, préférences du canal de communication,
- **la lutte contre la fraude** : données de localisation et connexion, données issues des pages internet ouvertes au public, incohérences et signalements pouvant révéler une fraude, données relatives aux investigations, à l'instruction du dossier et à l'évaluation du périmètre de la fraude, les données d'identification des personnes intervenant dans la détection et la gestion de la fraude.

À partir de ces données, Milleis est amenée à en générer d'autres, notamment des numéros d'identifiants internes, des scores, des segmentations.

Certaines catégories de données décrites ci-dessus peuvent se rapporter en fonction des finalités pour lesquelles elles sont utilisées aux souscripteurs, aux assurés, aux bénéficiaires des contrats, et s'il y a lieu, leurs ayants droit et représentants.

5. Pourquoi Milleis traite vos données personnelles ? Quelle est la base légale de ces traitements ?

Milleis collecte et utilise vos données personnelles pour réaliser les différentes finalités de traitement qui sont décrites ci-dessous. Chaque finalité de traitement repose sur une base légale qui permet à Milleis de traiter vos données personnelles de manière licite.

1^{ère} base légale : pour répondre aux obligations légales et réglementaires auxquelles la Banque est soumise

- lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- appliquer des mesures nationales ou internationales de sanctions, notamment le gel des avoirs et embargos,
- contrôler les opérations et transactions pour notamment identifier celles qui sont suspectes ou inhabituelles,
- gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels la Banque peut être confrontée dans le cadre ses activités,
- enregistrer les communications notamment lorsqu'elles concernent les transactions conclues dans le cadre d'une négociation pour compte propre et la prestation de services relatifs à la réception, la transmission et l'exécution d'ordres de clients,
- procéder à une évaluation du caractère approprié d'une opération et de son adéquation au profil du client,
- lutter contre la fraude fiscale,
- enregistrer les opérations à des fins comptables,
- réaliser ses obligations de déclaration extra-financière et ses obligations en matière de finance durable,
- lutter contre la corruption,
- respecter les dispositions du Règlement eIDAS relatives à la signature électronique,
- réaliser des déclarations obligatoires auprès d'une administrations ou d'une autorité (judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère) compétente,
- assurer la sécurité de l'exécution des services de paiement, notamment détecter et prévenir la fraude par l'authentification du donneur d'ordre dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement,
- communiquer aux prestataires de services de paiement qui agissent à votre demande des informations sur vos comptes, transactions et leurs bénéficiaires ou émetteurs respectifs. Il s'agit par exemple des initiateurs de services de paiement et des agrégateurs de comptes,

- réaliser ses obligations de déclaration et de consultation auprès de la Banque de France (Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers et Fichier central des chèques),
- identifier et assurer la gestion des comptes et coffres-forts inactifs,
- déclarer l'ouverture, la clôture ou la modification d'un compte ou d'un coffre-fort à la Direction Générale des Finances Publiques pour la tenue du fichier FICOBA,
- évaluer votre solvabilité financière lors de l'octroi d'un crédit,
- prévenir les impayés,
- respecter ses obligations en matière de devoir d'information et de conseil, et plus généralement toute obligation à charge de Milleis lorsqu'elle agit en qualité de courtier d'assurance,
- élaborer une offre dédiée aux clients en difficulté financière en application des dispositions du Code monétaire et financier,
- proposer une offre de mobilité bancaire,
- répondre à ses obligations d'accessibilité aux services,
- gérer les demandes liées à l'exercice des droits des personnes au titre du RGPD.

2^{ème} base légale : pour l'exécution et la gestion de votre contrat, ou de mesures précontractuelles prises à votre demande

- définir votre score de risque de crédit et évaluer votre solvabilité,
- évaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si la Banque peut vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix),
- identifier et gérer les clients en situation d'impayé,
- répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches,
- souscrire à des produits et services de Milleis ou distribués par Milleis, et vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable.

3^{ème} base légale : pour répondre à l'intérêt légitime de la Banque ou celui d'un tiers

- gérer les risques au sens large (lutter contre la fraude, conserver des preuves de transactions, d'opérations ou d'interactions utiles en cas de litiges ou de contentieux, consulter les différents fichiers de la Banque de France par exemple avant d'octroyer un crédit, traiter les réclamations, prévenir les impayés, assurer le recouvrement des dettes...),
- assurer la sécurité des biens et des personnes via la vidéosurveillance et les dispositifs d'accès aux bâtiments de la Banque,
- gérer les systèmes informatiques, plateformes, sites internet, applications mobiles, assurer leur continuité et leur sécurité,
- élaborer des études commerciales, statistiques, de performance, des enquêtes d'opinions ou sondages,
- organiser des événements à destination de clients, prospects ou partenaires commerciaux,

- enregistrer les appels téléphoniques à des fins de formation et d'amélioration de la qualité des services fournis par Milleis, ou à des fins de recueil de la preuve,
- protéger les intérêts de Milleis en cas de réclamation, litige ou contentieux,
- effectuer une segmentation de la clientèle afin de mieux répondre à ses besoins,
- la prospection commerciale par voie électronique (dès lors que vous êtes client de Milleis, que vous ne vous y êtes pas opposé et que les produits ou services proposés sont analogues à ceux que vous avez déjà souscrits), par téléphone ou voie postale, y compris les outils de suivi des emails permettant de s'assurer notamment que vous recevez bien les communications auxquelles vous avez souscrit (délivrabilité).

4^{ème} base légale : lorsque vous consentez directement à la réalisation d'un traitement

Pour certains traitements de données personnelles, Milleis vous demandera d'y consentir explicitement. Vous aurez alors la faculté de retirer votre consentement à tout moment, gratuitement et sans motif.

Cela peut être le cas par exemple lorsque la Banque :

- met en œuvre une décision entièrement automatisée produisant des effets juridiques vous concernant, ou vous affectant de manière significative,
- souhaite réaliser un traitement de données personnelles qui ne peut pas légitimement se reposer sur l'une des 3 autres bases légales mentionnées ci-dessus (obligation légale, exécution du contrat ou intérêt légitime),
- réutilise vos données personnelles pour une finalité incompatible avec celle pour laquelle elles ont été initialement collectées,
- souhaite vous envoyer de la prospection commerciale par voie électronique concernant des produits sans lien avec ceux que vous avez déjà souscrits, ou lorsque vous n'êtes pas client.
- souhaite optimiser ses campagnes de prospection par voie électronique via l'analyse des taux d'ouverture des emails, en utilisant notamment des pixels de suivi.

6. Quels sont les destinataires de vos données personnelles traitées par Milleis ?

Le Groupe Milleis se compose de plusieurs sociétés dont Milleis Banque, Milleis Vie, Cholet-Dupont-Oudart, Cholet Dupont Asset Management, etc.

Nos différentes sociétés collaborent étroitement afin de vous proposer une gamme de services toujours plus élargie et conforme à vos besoins.

Ainsi, vos données personnelles peuvent être partagées avec ces autres sociétés du Groupe Milleis lorsque cela s'avère nécessaire, notamment pour :

- permettre à la Banque de se conformer à ses obligations légales telles que décrites au point 5. de la présente Politique,

- assurer une meilleure gestion de la fraude,
- fiabiliser vos données détenues par d'autres sociétés du Groupe Milleis,
- vous proposer une large gamme de produits et services qui répondent à vos attentes et à vos besoins,
- faciliter la conclusion et l'exécution d'un contrat souscrit auprès d'une autre entité du Groupe Milleis en transmettant les données que la Banque détient sur vous, afin de limiter vos démarches.

Vos données personnelles pourront aussi être partagées avec des destinataires tiers (c'est-à-dire en dehors du Groupe Milleis) ou des sous-traitants de Milleis, lorsque cela s'avère nécessaire pour réaliser certaines des finalités de traitement décrites dans la présente Politique. Vos données personnelles pourront par exemple être partagées avec :

- des sous-traitants de la Banque qui interviennent en son nom et pour son compte pour la réalisation de prestations de services informatiques et d'hébergement de données, de télécommunication, de marketing, d'évènementiel, de recouvrement de créances, d'étude et de gestion des dossiers, d'études statistiques, de performance et d'opérations commerciales, d'enquêtes et de sondage, etc.
- des partenaires commerciaux (banques, assurances, courtiers, institutions financières, prestataires de services d'assistance ou d'investissement, ...) dans la mesure où ce partage de données est strictement nécessaire pour vous fournir un produit ou service, satisfaire aux obligations contractuelles ou mener à bien des transactions,
- des assureurs de la Banque,
- des autorités (judiciaires, financières, fiscales, administratives, ...) locales ou étrangères à leur demande ou dans le cadre de la défense des intérêts de la Banque,
- des agrégateurs de comptes bancaires si vous avez consenti préalablement au transfert de vos données vers cet agrégateur,
- des professions réglementées (avocats, notaires, commissaires aux comptes, ...),
- le(s) cotitulaire(s) de comptes ouverts par vous (par exemple un compte joint),
- les héritiers et plus généralement toutes les personnes habilitées à obtenir la communication de certaines informations dans le cadre d'une succession,
- tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés du Groupe Milleis.

7. Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées?

La durée de conservation appliquée à vos données personnelles varie selon votre relation avec la Banque (client ou prospect) et la finalité de traitement pour laquelle vos données personnelles ont été collectées.

En règle générale, vos données seront conservées par la Banque pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies, à laquelle peut s'ajouter la durée légale de prescription applicable, et ce afin de permettre à la Banque de répondre à ses obligations légales, répondre aux demandes des autorités ainsi que pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Lorsque vous êtes prospect :

Vos données nécessaires pour réaliser de la prospection commerciale seront conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact que vous avez eu avec la Banque.

Si vous avez initié des démarches qui n'ont pas abouti à une entrée en relation avec la Banque, vos données seront généralement conservées pendant 6 mois, sauf lorsque le refus d'entrer en relation est à l'initiative de Banque (certaines de vos données, notamment celles permettant de justifier le refus, pourront alors être conservées jusqu'à 5 ans lorsque cela s'avère nécessaire).

Lorsque vous êtes client de la Banque :

Vos données sont généralement conservées pendant la durée de la relation contractuelle à laquelle s'ajoute la durée légale de prescription applicable à votre contrat (allant de 5 à 10 ans en fonction de la nature des opérations ou des contrats).

Vos données collectées à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont conservées 5 ans à compter de la fin de la clôture de vos comptes, de la cessation de la relation ou à compter de l'exécution des opérations.

Les données nécessaires à la gestion des demandes de crédit sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin du contrat.

Les données nécessaires à la réalisation des devoirs d'information et de conseil de la Banque sont conservés pendant 2 ans à compter de la fin du contrat.

Les données nécessaires à l'identification et la gestion des comptes et coffres-forts inactifs sont conservées 20 à 30 ans à compter de l'inactivité avérée du compte ou du coffre-fort.

Les enregistrements téléphoniques sont conservés pendant 5 ans lorsque leur enregistrement est nécessaire pour répondre à une obligation légale. Ils peuvent être conservés jusqu'à 7 ans sur demande du régulateur.

Les informations comptables et leurs éventuelles pièces justificatives sont conservées pendant 10 ans.

Les données relatives à des passages d'ordre sur des instruments financiers sont conservées pendant 5 ans.

Les déclarations FICP auprès de la Banque de France sont conservées pendant 5 ans à compter de la déclaration.

Les données nécessaires pour assurer le recouvrement des dettes sont conservées pendant 10 ans à compter de la clôture du dossier de recouvrement.

Autres durées applicables :

Les images de vidéosurveillance sans conservées pendant 1 mois.

Les enregistrements téléphoniques nécessaires à des fins d'amélioration de la qualité des services et de formation du personnel de la Banque sont conservés pendant 6 mois.

Les logs techniques issus de parcours client via les sites internet et applications mobiles peuvent être conservés jusqu'à 5 ans à des fins de protection des intérêts de la Banque.

Les données collectées à l'occasion d'une demande d'exercice de droits RGPD sont conservées pendant 3 ans, à l'exception de la pièce d'identité qui est conservée pendant 1 an.

Pour plus de détails sur les durées de conservation appliquées à vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Banque en utilisant les coordonnées présentes au point **11. Contact**.

8. Vos conversations téléphoniques avec Milleis sont-elles enregistrées ?

Oui, les conversations téléphoniques que vous pourriez avoir avec des interlocuteurs Milleis sont susceptibles d'être enregistrées. Ces enregistrements se feront dans le cadre du contrôle de régularité et de la conformité des opérations effectuées ainsi que dans un but d'amélioration de la qualité de service et pour la formation du personnel.

Seules les personnes habilitées au sein de Milleis pourront procéder aux écoutes. Les enregistrements effectués afin de répondre à une obligation réglementaire seront conservés pendant la durée de conservation légale soit 5 ans (ou 7 ans sur demande du régulateur). Les autres enregistrements seront détruits après une période de 6 mois.

9. Vos données personnelles sont-elles transférées en dehors de l'Espace économique européen (EEE) ?

Pour réaliser les finalités de traitement listées au point 3. de la Politique, vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un transfert vers des pays situés en dehors de l'EEE (les « **pays tiers** »).

Dans ce cas, le transfert de vos données personnelles est strictement encadré pour assurer à vos données un niveau de protection adéquat.

Ces transferts de données vers des pays tiers s'appuient sur :

- Des clauses contractuelles types de la Commission européenne notamment [accessibles ici](#)

Les clauses contractuelles types ont pour objectif de fournir un cadre légal qui garantit que les données personnelles transférées vers des pays tiers bénéficient d'un niveau de protection équivalent à celui offert par le droit de l'Union européenne. Elles servent à sécuriser les transferts de données vers des pays qui n'ont pas été reconnus par la Commission européenne comme offrant un niveau de protection adéquat.

Via l'utilisation des clauses contractuelles types, la Banque garantit que le niveau de sécurité appliqué à vos données personnelles transférées vers un pays tiers est adéquat.

Ces clauses contractuelles types pourront si nécessaire être complétées par des mesures techniques et organisationnelles supplémentaires, en fonction notamment de la législation et des pratiques du pays tiers de destination (en particulier en ce qui concerne le potentiel accès aux données par des autorités du pays tiers).

- Les décisions d'adéquation de la Commission européenne

Les pays tiers qui bénéficient d'une décision d'adéquation sont considérés par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection essentiellement équivalent à celui garanti par le droit de l'Union européenne. Les transferts vers ces pays tiers sont donc autorisés sans qu'il y ait besoin de prendre des mesures de sécurité particulières.

10. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 « **RGPD** » et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée « **informatique et libertés** », vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès : vous avez le droit d'accéder aux données personnelles vous concernant et dont Milleis dispose. Par exception, l'exercice du droit d'accès portant sur les données collectées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'exerce directement auprès de la CNIL,
- droit d'effacement : dans certains cas vous avez le droit d'obtenir l'effacement ou la suppression de vos données,

- droit de rectification : vous avez le droit d'exiger que vos données personnelles soient rectifiées si elles sont inexactes ou périmées. Vous pouvez également demander qu'elles soient complétées si nécessaire,
- droit d'opposition : pour des raisons tenant à votre situation particulière, vous pouvez vous opposer à un traitement de données personnelles réalisé par Milleis, lorsque la base juridique de ce traitement est l'intérêt légitime. Vous pouvez aussi vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale sans avoir à justifier votre demande.
- droit à la limitation de traitement : dans certains cas vous pouvez obtenir la limitation de l'utilisation de vos données,
- droit à la portabilité : Vous pouvez demander la transmission des données personnelles vers un tiers.
- Droit à la mort numérique : vous pouvez formuler des directives générales relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles applicables après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par courrier postal, accompagné si nécessaire d'une photocopie d'une pièce d'identité, adressé à : Milleis, Service relation clients, 2-20 Place des Vins de France, 75012 Paris, ou par email adressé à : relation.client@milleis.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en utilisant les coordonnées présentes sur son site.

11. Contact

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur les informations présentées dans la Politique, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de Milleis :

- par courrier postal à : Milleis, Délégué à la protection des données, 2-20 Place des Vins de France, 75012 Paris, ou
- par email à : dpo@milleis.fr